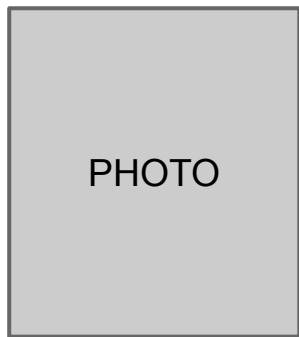




# FICHE D'INSCRIPTION JEUNES

## SAISON 2023/2024



N° licence

Nom

Prénom

Nationalité

Date naissance

**Nouvel adhérent : Avez-vous déjà été classé ?**  Non  Oui : Classt/année/club

Adresse

CP/Ville

Email  (obligatoire)

Domicile

Mobile

Travail

### Formule d'inscription

- COTISATION :**
- Loisirs : **85 €** Donne accès aux créneaux loisirs + vacances scolaires
  - Enfant né en 2009 et après : **170 €** } 1, 2 ou 3 entraînements semaine + championnat par équipe  
} + autres compétitions jeunes (hors championnat individuel)
  - Enfant né entre 2005 et 2008 : **190 €** } + Loisirs week-end et semaine

Enlevez 20% du prix de la cotisation dès le 2ème inscrit dans la famille s'applique sur la cotisation la moins chère

Ajoutez **5 €** si vous n'habitez pas Yerres

### INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS INDIVIDUELS :

- FFTT Né en 2013 et après **26 €** Né de 2005 à 2012 **35 €**
- (Prévoir un chèque de caution de 20 €)
- FSGT Né en 2006 et après **26 €** Né entre 2002 et 2005 **35 €**

L'inscription au championnat par équipes FFTT est gratuite et soumise à l'acceptation du comité directeur de l'AYTT. La caution de 20 € est un chèque séparé destiné à couvrir les éventuelles pénalités en cas d'absence non justifiée au critérium fédéral. Elle est restituée en fin d'année si aucune pénalité.

**Montant total**

### MAILLOT (port obligatoire pour les compétitions) :

Je commande un maillot aux couleurs du club à **35,00 €** (chèque séparé). Taille :

### Formule d'engagement

Je soussigné, résidant à \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance indiquées au verso de la présente fiche d'inscription et autorise :  
 - celui-ci à pratiquer le tennis de table au sein de l'Association Yerres Tennis de Table,  
 - celui-ci à être transporté par les entraîneurs, les dirigeants ou autres parents lors des déplacements inhérents à ses activités,  
 - les entraîneurs et dirigeants à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de blessure lors des activités du club.

Je consens que mon enfant est sous la responsabilité des entraîneurs ou dirigeants du club uniquement dans l'enceinte de la salle, aux horaires d'entraînement qui sont affichés dans la salle. Je certifie par ailleurs avoir consulté le règlement intérieur de l'Association Yerres Tennis de Table, de m'y conformer et de faire en sorte que mon enfant s'y conforme.

Dans le cadre de vos activités au sein de l'AYTT, j'ai bien conscience que mon enfant peut être photographié individuellement ou en groupe. **J'autorise - je n'autorise pas (\*)** l'AYTT à utiliser ces photographies dans ses supports de communication publics

**il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence d'un entraîneur avant chaque séance**

### Cadre réservé au club

Traité par

Certificat ou questionnaire médical  Règlement :

Date dernier certificat médical

1 photo d'identité + 1 par fédération

Critérium fédéral  1 enveloppe timbrée avec coordonnées si pas de mail

### Connu par :

Montant 1  Chq n°

Montant 2  Chq n°

Montant 3  Chq n°

Garanties Selon 2021/024	Licenses / ATP	Athlètes de Haut Niveau	Franchises
<b>CAPITAUX DECES</b>			
Capital de base	3 100 €	20 000 €	
<b>CAPITAUX DECES SUPPLEMENTAIRES</b>			
Conjoint	3 900 €	3 900 €	
Par enfant à charge	3 300 €	3 300 €	
<b>INVALIDITE PERMANENTE</b>			
Jusqu'à 9%	6 100 €		Néant
De 10% à 15%	7 700 €		
De 20% à 34%	15 000 €	30 000 €	
De 35% à 49%	16 000 €		
De 50% à 100%	23 000 €	60 000 €	
Sans tierce personne	46 000 €		
Avec tierce personne	23 000 €		
2% de capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant du dit capital décès			
<b>INDEMNITE SUITE A COMA</b>			
2000 €			
<b>REMBOURSEMENT DE SOINS dont frais de transport</b>			
2000 €			
<b>Dont :</b>			
Selon montant légal			
30 € / jour - maximum 30 jours			
900 € maxi 1 000 €			
100 € maxi 1 000 €			
Prothèse dentaire, par dent (forfait)			
700 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
1 600 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
Bris de lunettes ou lentilles (forfait)			
800 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
1 600 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
Prothèse auditive, par appareil (forfait)			
1 000 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
2 000 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
Frais d'appareillage (écouteurs, béquilles, ...)			
250 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
Appareil orthodontique (remboursement du 1 <sup>er</sup> appareil)			
500 € par sinistre et par année d'assurance / assuré			
Frais de transport supplémentaires			
A concurrence de 3 semaines consécutives et d'un plafond global de 700 €			
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</b>			
2 500 €			
<b>FRAIS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE</b>			
35 € / jour - maximum 1 500 €			
<b>FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES</b>			
5 000 €			
<b>FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE</b>			
2 400 €			
Si incapacité au moins égale ou supérieure à 25%			
Si incapacité au moins égale ou supérieure à 50%			
4 800 €			
<b>SPORTS DE HAUT NIVEAU</b>			
Indemnités journalières			
Néant			
100 € / jour pendant 360 jours			
<b>FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE</b>			
Néant			
1 mois d'arrêt			
Néant			

Les garanties complémentaires de la licence			
Nature des garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capital de base	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capital de base	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité journalière en cas d'accident corporel	Néant	15 €/jour	20 €/jour
Frais médicaux	Néant	Néant	100 % du régime conventionnel de la Sécurité sociale
Coûtation complémentaire TTC par licence	5 €	8 €	15 €

**RENONCIATION DU LICENCIÉ À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE**  
 Le coût de l'assurance individuelle accident de base de la licence varie de 0,09 à 0,38 € suivant les tiers. Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut renoncer d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficie d'aucune indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFTF, ses comités et ses clubs affiliés.

**4 314-146 H Bordereau à remettre au responsable du club**

Je soussigné(e) (nom, prénom) \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire. Je sollicite auprès de la garantie complémentaire Bronze, Argent ou Or (selon la mention visible) qui correspond au cas d'accident corporel la garantie de base de la licence fédérale (10 000 €, 20 000 € ou 30 000 €) et/ou la garantie de base de la licence fédérale (15 €/jour) pour les accidents corporels. Je m'engage à verser le montant de la cotisation complémentaire de la licence fédérale (5 €, 8 € ou 15 €) pour la période de validité de ma licence.

Je lis et accepte les conditions générales d'assurance.

Je lis et accepte les conditions générales d'assurance.

Je lis et accepte les conditions générales d'assurance.

Je lis et accepte les conditions générales d'assurance.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(pour les mineurs, signature d'un parent ou du représentant légal)

## LÈS 12 COMMANDEMENTS DU PONGISTE YÉRROIS

- Un grand soin du matériel tu prendras.
- Au montage et au rangement des tables tu participeras.
- Une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures propres tu porteras.
- Jamais sur une table ou une séparation tu ne t'assiéras.
- Précieuses et fragiles sont les balles, tu les préserveras par une utilisation modérée et un ramassage soigné
- La raquette de prêt du club tu nettoieras et rangeras
- Ta tasse à café sale tu laveras et rangeras, ton gobelets usagé tu jetteras.
- Les vestiaires et les sanitaires, propres tu laisseras.
- En compétitions la tenue du club tu porteras.
- Un comportement loyal vis-à-vis des autres joueurs et beaucoup de respect tu auras.

Signature :